

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74 0 55

Objet
BÂTIMENTS COMMUNAUX
Entretien des instal-
lations de chauffage
central.

DATE DE CONVOCATION

15 mars 1974

DATE D'AFFICHAGE

16 mars 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vingt trois mars à 9 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOCHE, MM. BUJARD,
STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU, LACHAUD, BROTEAU,
DOMECQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, MONTRON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM^{me} FAVIERE par Me DUFOUR
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. BERLAND, COLLE, RIVIERE, Mme BIDEAU

Monsieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'entretien et le dépannage des installations de chauffage central, de plomberie-sanitaire et couverture zinguerie de l'ensemble des bâtiments communaux exigent des interventions rapides.

L'efficacité de telles interventions est conditionnée par le choix d'un entrepreneur spécialisé, susceptible d'être appelé à tout instant de jour et de nuit, sur la base des prescriptions et dispositions d'un marché d'entretien à intervenir auquel il sera soumis.

Une consultation a été lancée auprès d'entreprises dûment qualifiées (4).

Les 4 entreprises ont présenté des offres soit :

La Société des Ouvriers Plombiers Couvreurs Zingueurs de Limoges.

La Société MONGRAND Frères

La Société des Artisans Plombiers Royannais.

L'Entreprise VIDEAU & Fils.

Après examen des propositions, il s'avère que la Société VIDEAU & Fils, à Rochefort-sur-mer, présente l'offre la plus avantageuse.

Il importe en conséquence, de traiter avec cette société dans le cadre d'un marché de gré à gré à intervenir, conformément aux dispositions des articles 308 et 310 du Code des Marchés Publics.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur le principe de l'opération et sur la dévolution des travaux à l'Entreprise VIDEAU & Fils, 38, rue Voltaire à ROCHEFORT S/MER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

Vu le Code des Marchés Publics

Vu le projet de marché de gré à gré

Considérant la nécessité de disposer d'une entreprise spécialisée pour l'entretien et le dépannage des installations de chauffage central, plomberie-sanitaire, couverture-zinguerie, au cours de l'année 1974.

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure et signer un marché de gré à gré avec l'Entreprise VIDEAU & Fils, 38, rue Voltaire à ROCHEFORT S/MER le montant du marché à intervenir étant estimé à SOIXANTE MILLE Francs (60.000 Frs), toutes taxes comprises, aux fins d'entretien et de dépannage des installations de chauffage central, plomberie sanitaire et couverture-zinguerie, de l'ensemble des bâtiments communaux au cours de l'année 1974.
- que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Chapitre 932 200 article 6312 du budget primitif de l'exercice 1974.

Fait et Délibéré, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-S/MER, le 23 AVRIL 1974

Le Sous-Préfet,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire,
l'Adjoint Délégué,



G. TETARD